



Le Bilan de compétences

PROGRAMME

Durée

24 heures (16h d'entretiens personnalisés en face à face avec votre consultante et 8h de travaux dirigés) - Sur 1 à 4 mois, à définir

Modalités et délais d'accès

Formation en présentiel ou à distance

Inscription sur demande par mail ou téléphone, au minimum 15 jours avant l'entrée en formation

Tarif

Les informations tarifaires sont détaillées dans les documents de contractualisation

Publics visés

Salariés du secteur privé ou public, demandeurs d'emploi, travailleurs non salariés

Prérequis

Toute personne souhaitant réfléchir sur son évolution professionnelle

Contact

Marjorie PERISSE

Dirigeante et Consultante en bilan de compétences

07.69.55.33.37, marjorie.perisse@pac-rh.fr

Nature de l'action de formation

Le bilan de compétences mentionné au 2° de l'article L.6313-1 du code du travail rentre dans la catégorie des actions de formation concourant au développement des compétences.

Objectifs pédagogiques

Ce bilan de compétences vous permet :

- D'analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations
- De définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation
- D'utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière

Un accompagnement personnalisé et adapté à chaque personne dans une perspective d'évolution ou de reconversion. L'accompagnement s'adresse à ceux et celles qui souhaitent progresser, changer, sécuriser une promotion ou un départ de l'entreprise.

Modalités pédagogiques adaptées aux personnes en situation de handicap

"Prendre en compte dans son organisation, ses pratiques la question du handicap, c'est favoriser l'égalité des chances !"

Je conduis au quotidien une réflexion sur mon organisation, mes "bonnes" pratiques pédagogiques et travaille à la mise en place de solutions adaptées afin de sécuriser le parcours de formation de la personne en situation de handicap.

Je m'entoure de "partenaires ressources handicap" lorsqu'un appui extérieur est nécessaire pour m'aider à identifier les dispositions à prendre.

Pour préparer au mieux mon intervention, je vous remercie de me faire part toutes informations nécessitant une adaptation à :

Marjorie PERISSE, marjorie.perisse@pac-rh.fr

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'AGEFIPH et la RHF PACA

Moyens pédagogiques et méthodes

Lors de l'entretien préliminaire, nous échangerons sur vos attentes et votre projet. Nous adapterons le contenu précis de votre bilan de compétences ainsi que les outils et tests qui nous sembleront les mieux adaptés.

Ainsi, l'accompagnement est adapté à chaque personne sans standardisation.

- Tests spécialisés : test des intelligences multiples, test de profilages, de personnalité profil DISC, central test des soft skills de personnalité et de positionnement, RIASEC, valeurs hautes ...
- Apports de connaissances métiers et des formations
- Enquêtes métiers et terrain : enquête métier en vue d'une reconversion (l'objectif est d'échanger avec des professionnels des métiers envisagés), enquête métier sur les différents postes internes envisagés (pour vous aider à prendre la bonne décision), Projet de création d'entreprise : enquête terrain auprès d'entreprises du métier, Enquête validation de projet d'une formation, Enquête validation d'un projet auprès de l'institutionnel ou de l'entourage (pour confronter vos projets à des avis extérieurs)
- Le plan d'actions: il est le fruit du travail réalisé et un véritable guide de mise en pratique

Contenu

Phase préliminaire qui a pour objet :

- de confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche
- de définir et d'analyser la nature de ses besoins
- de l'informer des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes de techniques mises en œuvre

Phase d'investigation permettant au bénéficiaire :

- d'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels
- d'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales
- de déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle

Phase de conclusion qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :

- de prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation
- de recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation ou VAE
- de prévoir les principales étapes de la mise en œuvre du projet (plan d'action)

Cette phase de conclusion se termine par la présentation au bénéficiaire du document de synthèse prévu au code du travail.

Suivi post-bilan :

Le bénéficiaire dispose d'un entretien de suivi post bilan qui se déroule dans les 6 mois suivant la fin de son bilan, selon des modalités convenues avec son consultant.